Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_05-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération

du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 30 mars 2026

—

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 25
-représentés : 4

Le trente mars 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-trois mars 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, M. GARREC Loïc, M. BLEJEAN Ronan, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme TISSIER Isabelle, M. BERTHE Thomas, Mme DUCLOS Anne, Mme CIVY Anne-Marie, respectivement représentés par Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme LE GALL Déborah, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire : M. LE PILLOUER Maël

DEL2026-03-05-FORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Philippe Le Goff

L'article L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à savoir 5 404 000€ HT pour les travaux et 216 000€ HT pour les services et fournitures le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT.

L'article L 1411-5 du CGCT prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal est invité à procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

L'élection se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

1°) Membres titulaires

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_05-DE

Sièges à pourvoir : 5
Suffrages exprimés : 29
Quotient électoral = suffrages exprimés / nombre total de siège à pourvoir : 5.8

Le Maire propose qu'un conseiller des minorités se joigne aux 4 conseillers qu'il propose pour composer une liste unique. Les minorités valident la proposition du maire.

Nombre de voix obtenues par la liste unique : 29 voix.

Répartition des sièges
Le nombre de sièges remportés par la liste unique présentée est de 5

2°) Membres suppléants
Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires.
Cette commission devra être dotée d'un règlement intérieur.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

-En qualité de membres titulaires :
· M. Benoît GOUDALLIER
· Mme Alix BRISSONNEAU
· M. Nicolas SAINT-CAST
· M. Steven KERHERVE
· Mme Christine LALANDE

-En qualité de membres suppléants :
· Mme Myriam SANZ
· Mme Armelle LE BLEIZ
· Mme Carole LE GRAET
· Mme Anne DUCLOS
· M. Lionel PAPION

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)